CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE

Le Conseil municipal:

- A procédé au tirage au sort des jurés devant composer le jury d'assises 2021,
- Valide la prime de fin d'année au personnel territorial (693 € pour les agents soumis au régime CNRACL et 523 € pour les agents soumis au régime général),
- Décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Modification						
Grade actuel	DHS	Nbre	Grade proposé	DHS	Nbre	Date de la modification
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	TC	1	01/01/2020
Adjoint technique territorial	тс	1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	тс	1	01/01/2020
Adjoint technique territorial	32/35	1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	32/35	1	09/02/2020

- Accepte la cession par l'Association Foncière au profit de la Commune, d'une partie du chemin d'exploitation n° 36 à l'euro symbolique. Dit que les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- Accepte le principe de la vente d'un délaissé au Souchay, d'une contenance d'environ 45 m². Fixe le prix de vente à 45 € HT. Dit que les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs,
- Valide la proposition faite par le groupe SACPA CHENIL SERVICE concernant le renouvellement du contrat fourrière animale, (capture, prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, transport des animaux vers le lieu de dépôt légal (centre animalier de PLÉRIN) et gestion de la fourrière animale).
- Valide la mission d'archivage (Le récolement de la totalité des archives en instance ; le classement, l'analyse, le tri et le conditionnement des documents ; la réalisation d'un inventaire d'archives complété d'un index alphabétique ; la réalisation d'un bordereau d'élimination pour les archives arrivées au terme de leur durée d'utilité administrative et la mise en place d'une base de données Excel pour les autorisations d'occupations des sols produites pour les 5 dernières années (2016-2020)) avec le Centre de Gestion 22. Décide que la facturation sera répartie sur deux exercices budgétaires.